

Nice, le 10 avril 2020

CONGÉ DE FORMATION PROFESSIONNELLE



La CAPA d'attribution des congés formation de cette année a une fois de plus montré le faible pourcentage de satisfaction : 586 demandes, 601 l'an dernier, **27 collègues satisfaits en tout et pour tout.**

Le nombre important de demandeurs est révélateur d'un contexte général. L'aspiration de toute une profession à se voir reconnaître des droits à une véritable formation, se heurte à un manque évident de volonté politique. Pire encore, ne pas permettre aux enseignants de prendre du recul, de préparer des concours, de suivre des formations universitaires, de poursuivre des recherches, cela revient à accrédi-ter la conception de l'enseignement comme un métier d'exécution, à nier la nécessité de la réflexion sur les pratiques professionnelles et sur l'évolution des connaissances.

307 mois ont été accordés cette année au titre des congés de formation professionnelle pour tous les personnels demandeurs du second degré (hors CPE) de l'académie de Nice. La « ventilation » de ces congés entre les différentes catégories de personnels se fait en fonction du volume des corps, avec une pondération positive pour le corps des certifiés car c'est chez les certifiés que le pourcentage de demandeurs est le plus grand. Ainsi, cette année, le recteur proposait 217 mois pour les certifiés soit 27 congés. La situation de l'académie ne cesse de se dégrader d'année en année, il faut au moins 10 demandes pour espérer avoir une chance d'obtenir un congé formation...

Il devient de plus en plus difficile d'obtenir satisfaction, pour trois raisons :

- La formation continue ne permet pas de formation « lourde », nous n'avons théoriquement « droit » qu'à 6 jours par an (d'ailleurs assortis de pressions culpabilisantes sur ces prétendues « absences »), mais nous les atteignons rarement. Dans notre académie la durée moyenne du temps passé en formation continue est d'une journée... Au niveau national cette moyenne est de deux journées ! Les formations obligatoires pour la réforme du lycée ne sont pas comptabilisées.
- Le dispositif de congé mobilité est suspendu depuis plusieurs années, et ce, malgré nos demandes réitérées pour le rétablir.
- Le contingent annuel de congés de formation demeure toujours aussi insuffisant (**cette année, encore, toutes les dixièmes demandes ne sont pas satisfaites**).

Le SNES-FSU continue de revendiquer :

- un contingent plus important de congés de formation pour répondre aux aspirations des collègues et aux besoins du service public.
- une formation continue adaptée à nos conditions de travail, devenues de plus en plus difficiles dans un contexte qui prévoit l'allongement de la durée de nos carrières

Attention :

- les collègues qui bénéficient d'un congé formation professionnelle restent titulaire leur poste.
- pendant la durée du congé de formation professionnelle, le collègue perçoit une indemnité mensuelle forfaitaire (à la place de son traitement) d'un montant correspondant à 85% de son traitement brut (plafonné à l'indice brut 650). Cette indemnité est imposable et soumise aux cotisations Sécurité Sociale, retenues pour pension civile, etc.

Evolution du nombre de demandes de congés formation pour les certifiés

Demande	2014-15			2015-16			2016-17			2017-18			2018-19			2019-20		
	Candidats	Satisfaits	Solde	Candidats	Satisfaits	Solde	Candidats	Satisfaits	Solde	Candidats	Satisfaits	Solde	Candidats	Satisfaits	Solde	Candidats	Satisfaits	Solde
1 ^e	93	0	93	120	0	120	110	0	110	100	0	100	106	0	105	98	0	98
2 ^e	68	0	68	74	0	74	83	0	83	76	0	76	74	0	74	72	0	72
3 ^e	101	0	101	69	0	69	62	0	62	70	0	70	58	0	58	64	0	64
4 ^e	79	0	79	89	0	89	61	0	61	65	0	65	63	0	63	50	0	50
5 ^e	71	0	71	72	0	72	73	0	73	58	0	58	56	0	56	58	0	58
6 ^e	76	0	76	72	0	72	63	0	63	66	0	66	47	0	47	52	0	52
7 ^e	63	0	63	70	0	70	66	0	66	57	0	57	55	0	55	46	0	46
8 ^e	46	18	28	49	0	49	56	0	56	58	0	58	54	0	54	49	0	49
9 ^e	7	7	0	28	21	7	45	19	26	46	3	43	53	0	53	45	0	45
10 ^e et +				1	1	0	6	6	0	22	22	0	35	26	9	52	27	25
Total	604	25	579	644	22	622	625	25	600	618	25	593	601	26	575	586	27	559

Les commissaires paritaires certifiés du SNES-FSU : Santi Moreau, Johan Peuffier, Jean-Pierre Laugier, Coline Rozerot, Frédéric Negrel, Céline Szczyglak, Abdellah El Ouarrag, Serge Muller, Didier Giauffer, Nelly Ugolini, Marie-Anne Hory, Geneviève Clerc, Erwann Hamon, Baptiste Rosso, Amélie Picaud, Bérengère Abric, Vassília Margaria-Pena, Sarida Guenfoud, Héloïse Gazagnaire, Malou Macciotta, Corinne Dias-Das-Almas, Thierry Thomas.